



TRANSACTIONS

PRIX DES VENTES	%
▪ PV < 100.000 €	8 % TTC
▪ PV < 100.001 € jusqu'à 150.000 €	7 % TTC
▪ PV < 150.001 € jusqu'à 200.000 €	6 % TTC
▪ PV < 200.001 €	5 % TTC

LOCATIONS

- **Pour les logements vides et meublés** : 18% TTC du loyer annuel hors charges à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire, dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR.

Pour la partie locataire soit :
 - Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **10€ / m²**
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€ / m²**
- **Locaux Professionnels** : 7 % TTC du 1^{er} loyer triennal à la charge du preneur.
- **Frais rédaction Avenant de bail** : 250€ TTC